

Dossier de presse



“Plan vélo métropolitain

29 AVRIL 2021

Présentation du Plan vélo métropolitain 2026

Avril 2021

Sommaire

La place de la mobilité durable sur le territoire métropolitain	3
Compteurs automatiques.....	4
Objectifs du Plan Vélo.....	5
Création de pistes cyclables	7
Renforcement de l'offre de stationnement	9
Communication	10

La place de la mobilité durable sur le territoire métropolitain

Depuis plusieurs années, Christian Estrosi a souhaité que la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur se dotent d'une véritable politique cyclable, articulée à un plan de développement des transports en commun favorisant l'intermodalité. **Dès 2008, le vélo était inscrit dans les mobilités du quotidien, pour les déplacements domicile-travail.**

Avec le développement du réseau de tramway, la création de parkings-relais, la réorganisation du réseau de bus et le remplacement de la flotte de bus à terme par des bus 100% électriques, **la Métropole offre une alternative performante et écologique à l'usage de la voiture.** De plus, en remplaçant les bus et leurs couloirs dédiés, le tramway permet aussi une libération des espaces pour les autres usagers de la rue, dont les cyclistes, et une **baisse de la pollution.**

Le plan vélo s'intègre donc pleinement dans le schéma directeur de transport urbain 2040 mais également dans le plan climat qui prévoit la décarbonisation des déplacements et - 55 % d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Actuellement, le territoire métropolitain compte 179 kilomètres de pistes cyclables dont 84 kilomètres sur la commune de Nice répartis en :

- 96 km de pistes cyclables dont 52 km sur Nice
- 60 km de bandes cyclables
- 1,5 km d'itinéraires jalonnés et de couloir bus ouvert aux vélos
- 21 km d'aires piétonnes
- 1 km de zone de rencontre

Ces aménagements cyclables ont doublé depuis 2008.

La Métropole Nice Côte d'Azur encourage également les particuliers à l'achat de vélo à assistance électrique en allouant une subvention de 200€, et la pratique du vélo en général grâce à une prime à l'achat d'un vélo mécanique jusqu'à 100 euros et une prime à l'achat de vélo adapté aux personnes à mobilité réduite jusqu'à 200€.

Le territoire métropolitain, c'est également :

- **Un service de vélo en libre-service VéloBleu** mis en service en juillet 2009 par Christian Estrosi, sur les communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer, complété en 2019 par la mise en service **de plus de 285 vélos électriques en libre-service** grâce au dispositif e-vélos bleus. **Plus de 6 000 adhérents comptabilisés, 2 000 à 2 500 utilisateurs quotidiens, et plus de 17 000 abonnés et 12 millions de locations depuis son lancement.**

Depuis 2011 : 1,4 M€ de subventions versées à plus de 7 000 personnes.

Compteurs automatiques

Afin de quantifier en temps réel le nombre de cyclistes et ainsi d'adapter au mieux ses aménagements, **la Métropole a déployé depuis octobre 2019, 20 compteurs automatiques dont deux compteurs « totem »** affichant en plus, pour les usagers, le nombre de passages journaliers et le cumul annuel.

Les communes où ont été déployés ces compteurs sont les suivantes : **Nice** (13 compteurs dont 2 totems positionnés sur la promenade des Anglais), **Saint-Laurent-du-Var** (3), **Cagnes-sur-Mer** (1), **Carros** (1), **Gattières** (1), **Le Broc** (1). Le déploiement d'un troisième « totem » au niveau du **Cros de Cagnes** est programmé sur le second trimestre 2021.

Ces compteurs permettent de noter **une augmentation significative de la fréquentation des pistes cyclables** entre les mesures enregistrées sur la période octobre 2019 / mars 2020 et depuis mai 2020, et ce, malgré les restrictions de circulation mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19, depuis octobre 2020.

La Promenade des Anglais est le point de passage le plus important avec, en moyenne, plus de 4 000 passages journaliers depuis mai 2020 et soit près de 50% de plus par rapport aux relevés enregistrés avant mars 2020.

La piste cyclable de la Promenade du Paillon quant à elle, beaucoup utilisée pour des déplacements domicile-travail, a vu sa fréquentation augmenter dans les mêmes proportions **avec une moyenne de 1 250 passages quotidiens.**

La piste le long de la Cagnes a vu son trafic doubler **avec près de 600 cyclistes par jour.**

Les nouveaux compteurs mis en place le long de la rive droite du Var depuis novembre 2020 entre Gattières et le Broc permettent de confirmer la pratique plutôt orientée loisir des déplacements à vélo.

Objectifs du Plan Vélo

Le 23 juillet 2020, le Conseil métropolitain a voté le Plan Vélo 2021-2026. Un plan désormais validé et soutenu par l'Etat dans le cadre du Plan de relance et de transition écologique.

Le Plan d'Action Vélo métropolitain vise à accélérer fortement la politique cyclable du territoire, grâce à la création d'infrastructures, de pistes, de services et de stationnements adaptés facilitant l'usage du vélo au quotidien. **Il a vocation à faire découvrir ou de redécouvrir le vélo, en tant que mode de transport économique, bénéfique pour notre environnement et notre santé.** Ce plan d'action construit une autre philosophie, une autre approche apaisée de notre territoire dans l'intérêt de tous et pour tous.

Objectifs du Plan Vélo métropolitain :

- **atteindre 10% de part modale vélo dans les déplacements à l'horizon 2026** (la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit 9%).
- **créer 160 kilomètres d'aménagements sur le territoire** dont 75 kilomètres d'aménagements à Nice
- **poursuivre le développement du réseau maillé** (création de raccordements, favoriser la continuité sur le littoral, un maillage fort dans les zones denses...)
- **démultiplier l'offre de stationnement vélo en voirie mais également dans des espaces sécurisés**, notamment près des pôles d'échanges multimodaux et dans les parkings en ouvrage
- **développer les services associés à l'usage du vélo**

Dès 2021 :

- **la flotte de vélos électriques sera augmentée avec des vélos plus performants** et moins propices à des dégradations. 450 nouveaux vélos seront à disposition en juin 2021 (+200 par rapport à l'offre précédente)
- **L'offre vélo bleu électrique sera étendue à trois nouvelles communes** : Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer et Saint-Jean-Cap-Ferrat.
- **Installation de stations de gonflage ou de petits ateliers de réparations en ville.** En 2021, trois stations seront positionnées le long des trames vertes cyclables et deux dans les parkings vélos Nice Thiers et Grand Arénas.
- **Des tricycles seront expérimentés dans l'offre de Vélobleu pour les personnes en situation de handicap.** 10 tricycles seront disponibles dès cette année avec deux stations sur la Promenade des Anglais pour juillet 2021.
- **Des « vélos-cargos » seront testés**, permettant de transporter des petites marchandises. Ce service pourra également être intégré au dispositif Vélobleu.

- **Un service de location longue durée sera mis en place d'ici 2022** pour inciter à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens.

De plus, une expérimentation de transports de vélos à l'arrière de la ligne de bus 75 (La Costière) est en cours. Elle sera déployée si les conditions de sécurité sont optimales.

Les futures lignes de téléphériques seront équipées de compartiments vélos. Elles permettront de franchir le Var, entre la mairie de Saint-Laurent-du-Var et Charles Ehrmann et de se rendre dans la Plaine du Var et à Lingostière depuis La Gaude.

➔ **Montant de l'investissement : 20 millions d'euros, soit près de 3,5 millions d'euros par an.**

Création de pistes cyclables

Dans le cadre du schéma directeur cyclable inscrit au PLUm, **des itinéraires continus et sécurisés vont être déployés à Nice**. Le vélo est systématiquement intégré à tous les projets d'aménagement, à l'image des axes Paul Montel-Simone Veil et de la place Île de Beauté dans le cadre de l'arrivée des lignes 2 et 3 de tramway. **En 2021, un budget de 100 000 € sera déployé afin de rénover l'ensemble des aménagements existants**, ceci dans un souci d'assurer la sécurité des cyclistes. Ce budget sera **reconduit chaque année** afin d'assurer une qualité sur les aménagements en place.

Nouvelles pistes cyclables à l'échelle du territoire métropolitain

A l'échelle du territoire métropolitain, il s'agit de développer un réseau structurant reliant les communes les unes aux autres et connecté aux pôles générateurs de déplacements comme les gares et les pôles d'échanges multimodaux. **Ce réseau intégrera :**

- **Une nouvelle liaison cyclable entre Nice et Monaco** sur le maximum de linéaires possibles et notamment jusqu'à Villefranche-sur-Mer d'ici l'été 2021. Dans un premier temps, en juillet 2021, livraison de 4,5 kilomètres de pistes cyclables sur les boulevards Carnot, Maëterlinck et Princesse Grasse. 16,5 kilomètres d'itinéraires seront aménagés d'ici 2023.
- **Une nouvelle liaison cyclable entre Nice et le Pont de la Manda**, à Carros, en rive gauche du Var avec notamment la reprise du tronçon menant à Saint-Isidore dès 2021.
- **L'aménagement d'une piste sécurisée dans la Vallée du Paillon pour connecter La Trinité à l'Est de Nice** pour 2022-2023.
- **Un aménagement permettant de relier Vence et Saint Jeannet** pour 2022-2023.

Aménagements sur le territoire niçois

À Nice, les aménagements concernent la mise en œuvre d'axes nord - sud de part et d'autre de l'avenue Jean Médecin pour relier la gare SNCF :

- **Poursuite de l'axe Durante-Baquis-Congrès** avec un double sens sécurisé entre la Gare Thiers et le tunnel du Congrès réservé aux vélos,
- **Création de l'axe Alberti-Hancy-Miron** pour assurer une alternative à l'est de Jean Médecin.

Il s'agit également de relier les axes nord-sud de part et d'autre de l'avenue Jean Médecin :

- **Création d'une piste bidirectionnelle sur la rue Trachel,**
- **Liaisons sécurisées et bidirectionnelles sur la rue Reine Jeannet et la rue Rouget de l'Isle.**

En complément la mise en œuvre de liaisons pour les quartiers Nice nord et Cimiez sont également en cours d'étude et seront programmées d'ici 2025.

En parallèle, l'aménagement des trames vertes se poursuit avec des pistes bidirectionnelles sécurisées sur Buffa-Liberté-Hôtel des Postes, puis d'ici 2024 sur la rue Gioffredo.



Rue Reine Jeanne : Existant



Rue Reine Jeanne : Projet



Tunnel de la Gare : Existant



Tunnel de la Gare: Projet



Avenue Durante : Existant



Avenue Durante : Projet

➔ **Total sur 2021 : 30 kilomètres supplémentaires sur la Métropole dont 20 kilomètres à Nice**

➔ **Environ 30 kilomètres supplémentaires chaque année sur la Métropole pour atteindre l'objectif de + 160 kilomètres.**

Renforcement de l'offre de stationnement

La politique de renforcement de la pratique du vélo va de pair avec le **renforcement de l'offre de stationnement dans les lieux stratégiques** comme les pôles d'échange multimodaux :

- **Création de parkings à vélo sécurisés**

De premiers parkings vélos entièrement sécurisés ont été livrés :

Parc Relais Gare Thiers : 180 places

- des arceaux de stationnement pour accrocher son vélo à un point fixe des services de type casiers, outillages pour réglage et réparation de vélos
- 2 caméras reliées au PC sécurité, murage des locaux attenants

Parc relais Charles Ehrmann : 100 emplacements vélo disponibles

Parking Corvésy du vieux Nice : 10 arceaux muraux

Parking Promenade des arts : 10 arceaux dans local fermé (gratuit)

D'ici la fin de l'année, de nouveaux espaces sécurisés seront livrés :

Parc relais Vauban (50 places)

Bâtiment Connexio (100 places)

Au sein de tous les futurs parkings-relais avec en moyenne 100 places par parkings (Tzarewitch et Goiran, parcs-relais des futures lignes 4 et 5 et le parking Magnant).

Les parcs relais sont adaptés au VAE, avec un accès gratuit pour les abonnés annuels des transports en commun et TER, et un abonnement de 30 € pour les autres usagers.

Ces espaces seront équipés en stations de gonflable et ateliers de petites réparations.

- **D'autres équipements de stationnement fermés et sécurisés pour les vélos sur le domaine public seront implantés**, sous forme de box permettant d'être mobiles et déplaçables facilement.
- **Équipement de stationnement pour les vélos sur le domaine public** en cohérence notamment avec la loi d'orientation des mobilités,
- **Des places et des locaux pour vélos** seront systématiquement inclus dans les nouveaux projets de constructions (logements, bureaux, commerces...)

Des box mobiles sécurisées pour les vélos seront implantées sur le domaine public. Le premier box mobile sera installé d'ici cet été à la Gare du Sud.

L'objectif est de parvenir à 11 000 places d'ici 2026.

Communication

Dès le mois de mai, une grande campagne de communication « Nissa Bicyclette » sera déclinée en français et en anglais.



Des animations ludiques ou sportives auront lieu tout au long de l'année, avec notamment :

- **La Fête du Vélo au mois de juin**, avec bourse aux vélos, ateliers de réparations et de marquages des vélos, piétonisation du Quai des Etats-Unis et d'une partie de la Promenade des Anglais un dimanche ;
- **Des cours pour les enfants** tout au long de l'été sur des places niçoises et dans des jardins publics ;
- **Une semaine du vélo** à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité en septembre.

La Métropole offrira le marquage vélo aux résidents métropolitains afin de lutter contre le vol des vélos.

La Métropole a la volonté de créer un engouement autour de ce qui est le moyen de transport de demain et d'encourager des vocations. **Un objectif qui passe aussi et surtout par la jeunesse, mais pas seulement :**

- **Des actions éducatives sont organisées auprès des scolaires**, notamment à travers l'opération « Savoir rouler à vélo ». Pour l'année scolaire 2020/2021, le service de la jeunesse interviendra dans 12 écoles. Ce dispositif sera accentué dès la prochaine rentrée.
- **La mise en place d'un partenariat avec Université Nice Côte d'Azur** pour favoriser la pratique auprès des étudiants (stationnement, ateliers vélo et remise en selle).
- **La mise en place d'actions** (atelier réparation, remise en selle) au sein des quartiers prioritaires ainsi que la mise en place d'un circuit au sein du quartier des Moulins.

- Dans le cadre des animations vélo, **un certain nombre d'ateliers de remise en selle** à destination des adultes ont été réalisés en 2020 et seront reconduits en 2021.
- Dans le cadre du lancement du forfait mobilité durable, il sera mis en place **une semaine de sensibilisation à la pratique du vélo** pour le personnel municipal et métropolitain par des ateliers de réparation de vélo, des ateliers débutants et de remise en selle, stand de marquage vélo.
- La mise en place, en partenariat avec l'office de tourisme métropolitain et le service du patrimoine, de **3 nouveaux parcours vélo et patrimoine** permettant de découvrir les plus beaux lieux de notre commune à vélo et pour l'essentiel sur des parcours balisés.